

DEMANDES DE PERMIS D'URBANISME (P.U.) ET D'ENVIRONNEMENT (P.E.) – 1B – ART. 175
PROJET MIXTE

Adresse: AVENUE DU PORT, 94

Demandeur: LE PORT DE BRUXELLES
M. Reeckmans
place des Armateurs, 6
1000 BRUXELLES

Objet:

P.U. : construire un nouveau complexe logistique, réaffecter un ancien bâtiment de gare ferroviaire (projet BILC)

P.E. : un établissement comportant :

- des batteries stationnaires d'une puissance de 48.000 VAh
- des installations de combustion (chaudières au gaz) avec une puissance calorifique de 6 x 150 kW, 1 x 760 kW, 1 x 680 kW et 2 x 200 kW
- des dépôts de substances, produits ou matériel divers d'une superficie de 16.584 m² et 14.584 m²
- un parking couvert pour 190 véhicules
- des compresseurs d'air d'une puissance de 7 x 10 kW
- des installations de refroidissement d'une puissance de 3 x 30 kW, 6 x 10 kW et 1 x 500 kW
- des transformateurs statiques d'une puissance de 2 x 630 kVA, 1x 800 kVA et 2 x 400 kVA
- un parking à l'air libre pour 190 véhicules
- des ventilateurs (extraction et pulsion) d'un débit de 7 x 40.000 m³/h, 2 x 90.000 m³/h et 1 x 20.000 m³/h

+ **Rapport d'incidences**

Réf: 395/08 - 018P/08 – PE 73P/08

Enquête publique - Réactions: 13

AVIS DE LA COMMISSION DE CONCERTATION

Ville de Bruxelles :.} Vu le rapport d'incidences et l'étude d'accessibilité du centre TIR ;
IBGE:} Vu les observations durant l'enquête publique et durant la réunion de
SDRB:} concertation ;
Considérant que l'exploitation du site risque d'entraîner des problèmes importants notamment pour la traversée du square Jules de Trooz ;
Considérant que la percolation du trafic risque de se faire au travers des quartiers denses;
Considérant qu'une étude d'incidences se justifie dans un dossier aussi complexe en matière de mobilité et de ses conséquences dans les zones d'habitation et du canal ;

La Commission de concertation recommande au Gouvernement de faire réaliser une étude d'incidences conformément à l'article 148 du CoBAT et à l'article 42 de l'OPE.

AATL – DU :.....} **ABSTENTION**